

COVID' ACTU

Nº4

14/05/2020

Edito

Le déconfinement est arrivé... et pour les soignants tout un nouveau lot de questions !

Tout d'abord, saluons le retour des paramédicaux sur leur lieu de travail, en leur souhaitant la meilleure reprise possible. Et un grand merci pour ceux qui ont pu soutenir les médecins et les infirmières, par des activités diverses et variées, pendant cette période difficile.

Actualité oblige, ce numéro est consacré aux tests RT-PCR et aux sérologies. Les biologistes du territoire sont dans les starting-blocks et fin prêts pour répondre à vos questions!

Nous terminerons ce numéro par un focus sur les masques et les premières données d'activité du centre Covid.

INDICATIONS POUR LA RÉALISATION DES TESTS (EN AMBULATOIRE ET CHEZ PATIENT SANS GRAVITÉ)

Par test RT-PCR COVID-19

▶ INDICATIONS de la PCR Covid SUR PRESCRIPTION si :

- Patients avec symptôme évocateurs ;
- Patients cas contact (avec ou sans symptôme) :
 - Le cas contact est enregistré par l'assurance maladie via le téléservice « Contact Covid » sur Ameli Pro,
 - Cet enregistrement vaut prescription pour bénéficier du test PCR Covid-19 au laboratoire.
- Patients Professionnels de santé ou Personnels travaillant en structures médico-sociales et d'hébergement collectif en présence de cas confirmés dans l'établissement ;
- Patients résidents d'une structure d'hébergement collectif (en particulier EHPAD mais aussi lieu d'accueil pour les personnes avec un handicap, milieu carcéral, caserne, résidence universitaire...) avec exploration d'un foyer de cas possibles;
- Patients devant bénéficier d'un acte chirurgical programmé.

→ PAS DE REALISATION de la PCR Covid si :

- Patients sans ordonnance ou patients non enregistrés sur « Contact Covid » ;
- Test de dépistage à usage collectif chez les groupes socioprofessionnels confinés ou non confinés ou dans le but d'organiser le travail au sein d'une entreprise;
- PCR de monitoring pour attendre la négativation chez des personnes atteintes et prononcer la guérison.

Sources:

ARS : recommandations aux professionnels de santé en charge des prélèvements de dépistage par RT-PCR

 $\underline{\text{https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19}} \quad \underline{\text{rt-pcr-ambulatoire-fiche-ars.pdf}}$

HCSP: Avis relatif à la prise en charge des personnes à risque de formes graves de COVID-19 et à la priorisation des tests, [Internet]. 2020. Available from: https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=790

DGS mini santé/corruss n°67 07/04/20

SFAR : préconisations pour l'adaptation de l'offre de soins en anesthesie-reanimation dans le contexte de pandémie de covid-19 version mai 2020

HSCP : Recommandations relatives à la prévention et à la prise en charge du COVID-19 chez les patients à risque de formes sévères.

https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=775

Par test sérologique COVID-19

➡ PERTINENCE DES TESTS SEROLOGIQUES :

☑ Les tests sérologiques permettent de :

- Déterminer si une personne à produit des anticorps en réponse à une infection par le Covid ;
- Connaître le statut sérologique des personnes exposées (professionnels de santé par ex) ;
- Recenser des données épidémiologiques sur le Covid.

Les tests sérologiques ne permettent pas de :

- Statuer si la personne est contagieuse ;
- Déterminer si la personne est protégée ;
- Faire un diagnostic précoce dans la 1ère sem début des symptômes.

➡ INDICATIONS de la sérologie SUR PRESCRIPTION si :

• Patients symptomatiques cliniquement :

- En diagnostic de rattrapage : car RT-PCR négative mais clinique pourtant évocateur
- En diagnostic de rattrapage : car RT-PCR n'a pu être réalisée dans les 7 jours suivant le début des symptômes
- En diagnostic différé : car RT-PCR n'a pas pu être faite depuis la mise en place de la phase 2 (soit le 02/03/2020)

• Patients asymptomatiques :

- Professionnels soignants « cas-contacts » avec RT-PCR de dépistage négative
- Personnels d'hébergement collectif (établissements sociaux et médicosociaux, prisons, casernes, résidences universitaires, internats, etc.) « cas-contact » avec RT-PCR de dépistage négative

→ PAS DE REALISATION de la sérologie si :

- Patient symptomatique dont les symptômes ont débuté depuis moins de 7 jours (> dans ce cas, proposer une PCR)
- Diagnostic chez une personne contact d'un patient confirmé ou suspecté
- Suivi de l'infection COVID-19 chez un patient confirmé positif
- Sortie d'hospitalisation chez un patient confirmé positif
- Test de dépistage :

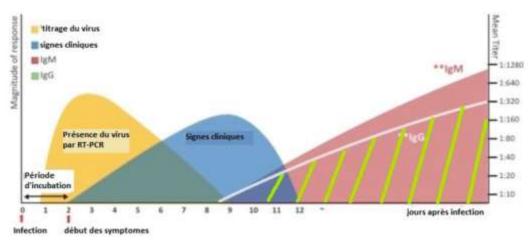
	→ Chez les résidents d'hébergements collectifs non symptomatiques,	
A usage	notamment sociaux et médicosociaux	
collectif	→ Chez les groupes socioprofessionnels confinés ou non confinés ou dans le but	
	d'organiser le travail au sein d'une entreprise	
A usage individuel en préventif	→ Chez les patients à risque de forme grave de COVID-19→ Chez les patients en vue d'une hospitalisation	

Sources:

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-05/rapport indications tests serologiques covid-19.pdf
https://www.vidal.fr/actualites/24868/test serologique covid 19 sept indications recommandees par la has/?cid=eml 000
975

Biofutur Flash Numéro du 11 mai 2020 Newsletter N41 Eurofins/Biomnis mai 2020

Conseil National Professionnel de Biologie Médical (CNPBM) du 08/05/2020



Graphique: Evolution clinique et biologique de la maladie Covid-19

Résultats test		Signification clinique	
PCR	IgG		
négatif	négatif	Le patient n'est pas infecté ou en période d'incubation Attention aux PCR faussement négatives : → sensibilité de la rt PCR de 70% → présence variable du virus dans le naso-pharynx → prélèvement nasopharyngé de mauvaise qualité	
positif	négatif	Le patient est en début d'infection	
positif	positif	Le patient est en phase active d'infection	
négatif	positif	Le patient a été exposé à l'agent pathogène.	

Tableau : Résultats des tests et interprétations biologiques

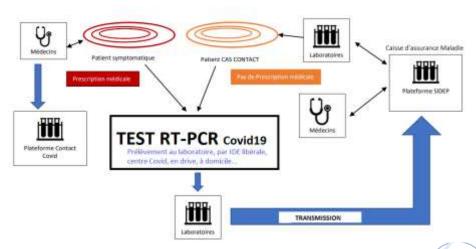
→ COMMUNICATION DES RESULTATS PAR LE LABORATOIRE :

- Les résultats des tests PCR devront être communiqués au plus vite au médecin prescripteur / traitant ou à défaut à un médecin référent du Centre Covid.
- De plus, l'ensemble des laboratoires publics et privés sont tenus de transmettre les résultats des tests RT-PCR COVID dans l'outil SI-DEP par un canal sécurisé.
- En ce qui concerne les résultats de sérologie, le délai habituel est de 48 heures. La communication des résultats se fait de manière classique.

⇒ EVOLUTION

- Les indications sont susceptibles d'évoluer en fonction des recommandations des autorités sanitaires sur la prise en charge de l'infection à coronavirus SARS-CoV-2 en France.
- Selon l'évolution de l'épidémie après le déconfinement, le représentant de l'Etat dans le département est habilité à autoriser que cet examen soit réalisé dans tout lieu présentant des garanties suffisantes de qualité et de sécurité sanitaire, en particulier dans un **Centre Covid** (Arrêté du 3 mai 2020).
- Seuls les tests agrées par le centre national de référence sont utilisables. A ce jour, la PCR est remboursée par la sécurité sociale mais pas la sérologie et il faut compter entre 30 à 50 euros à la charge du patient.

En pratique, le patient doit appeler son laboratoire pour connaître les modalités d'accueil et doit se présenter impérativement avec un masque pour raison de sécurité sanitaire.



<u>Schéma</u>: Stratégie du déconfinement «Tester, tracer, isoler»

LES MASQUES

Dotation pour les professionnels de santé (et les étudiants)

L'URPS-Médecins libéraux en partenariat avec l'URPS Pharmaciens, a mis en place en accord avec l'ARS un outil pour faciliter l'accès aux dotations de masques : https://monpharmacien-idf.fr/.

Via ce site, vous vous reliez à une seule et unique pharmacie qui vous délivrera les matériels durant toute l'épidémie de COVID. Vous ne pourrez pas changer d'officine.

Vous devrez chaque semaine procéder à une nouvelle demande de réservation de masques auprès de la pharmacie. A réception de la dotation par la pharmacie, et en fonction de celle-ci, vous recevrez un mail de mise à disposition des matériels.

Exemples	Dotation
Médecins, Biologistes médicaux	24 masques/sem
Dentistes	(+ 1 boite de 50/sem pour <u>médecin uniquement</u> à
Sages-femmes, Infirmiers	destination des patients auxquels est prescrit un test de
	dépistage Covid)
Pharmaciens, Kinés,	18 masques/sem
Diététiciens, Orthophonistes, Podologues,	12 masques/sem
Ostéopathes, Psychologues	12 masques/sem

Listes exhaustives:

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19 distribution masque sortie confinement.pdf

Spécificités des dotations pour le mois de mai :

En raison de tensions d'approvisionnement, les masques FFP2 sont réservés prioritairement aux :

- Médecins spécialistes intervenant sur les voies respiratoires : *pneumologues, ORL, gastro-entérologues, stomatologues, chirurgiens maxilo-faciaux*
- Chirurgiens-dentistes
- Professionnels en charge de réaliser les tests de dépistage naso-pharyngés
- Masseur-kinésithérapeutes pour les actes de kinésithérapie respiratoire

En outre, **1 dotation uniqu**e d'1 boite de **masques chirurgicaux pédiatriques**/médecin, à distribuer avec parcimonie pour l'entourage de patients symptomatiques.

Dotation pour les patients

- Personnes atteintes du Covid-19 :
 - Délivrance de masques sur prescription médicale et présentation d'un résultat Covid positif
- Personnes identifiées comme personne contact :
 - Délivrance de masques sur indication de l'Assurance Maladie via son téléservice dédié sur Ameli Pro
- Personnes à très haut risque de développer une forme grave de Covid-19 (immunodéprimés par ex) : Prescription de 10 masques/sem

Utilités des masques

Recommandations de l'académie Nationale de Médecine

Communiqué du 02 avril 2020 : le port d'un masque anti-projections couvant le nez et la bouche, destiné à retenir ces postillons et à éviter leur dispersion dans l'environnement immédiat.

Communiqué du 22 avril 2020 : Cette mesure ne peut avoir un impact épidémiologique sur la circulation du virus que si tout individu s'astreint à l'appliquer dès qu'il sort de son domicile. Restreindre le port du masque dans les seuls transports en commun, c'est donc négliger tous les espaces publics où le risque demeure.

Source: http://www.academie-medecine.fr/communique-de-lacademie-nationale-de-medecine-aux-masques-citoyens/

Différents types de protections respiratoires et leur efficacité

• Masque FFP:

- Protège celui qui le porte contre l'inhalation des gouttelettes ;
- Protège celui qui le porte des particules en suspension dans l'air.

• Masque chirurgical:

- Évite la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui le porte ;
- Protège celui qui le porte des gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis ;
- Ne protège pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air.
- Masque en tissu ou tissumasque (élaboré selon le guide AFNOR Spec) :
 - Évite la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui le porte ;
 - Protège celui qui le porte des gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis ;
 - Mais performance moindre que le masque FFP et chirurgical ;
 - En milieu de soins, la SF2H ne recommande pas (14/03/2020) « de ne pas utiliser d'autres types

Niveau Malade du Covid-19 Personne de protection ou asymptomatique estimé bien portante Deux personnes distantes de 1 m Sans Avec un masque masque Sans Avec un masque masque chirurgical Avec un Sans masque masque en tissu Avec un masque masque en tissu Avec un masque masque en tissu SCURCE MONTISSUMMSQUEFR

L'efficacité des masques

d'écrans à la place des masques chirurgicaux (masque en tissu, en papier, chiffons noués derrière la tête) du fait de preuves scientifiques très rares sur leur efficacité ».

• Visières ou écrans faciaux :

- Équipements de protection des yeux et du visage, et non pas respiratoire ;
- Protège le porteur des grosses gouttelettes émises immédiatement après une toux par une personne à proximité et face à l'écran ;
- Ne protège pas le porteur des particules restant en suspension ;
- En milieu de soins, doit être utilisé en complément des masques de protection respiratoire.

Sources

 $\frac{http://www.inrs.fr/risques/biologiques/faq-masque-protection-respiratoire.html\#ee51c032-05e1-4dd5-9558-32681215e4ce}{https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/03/Le-choix-des-masques-v5.pdf}$

⇒ Sites d'informations destinés au grand public sur les masques :

https://masques-barrieres.afnor.org/

Plateforme mettant en lien ceux qui proposent des masques solidaires et les demandeurs de masques barrières

https://stop-postillons.fr/

Site internet créé par un groupe de médecins lillois, sans conflit d'intérêt financier, proposant au grand public des informations sur les « écrans anti postillons » : comment les fabriquer, pourquoi les porter, conseils multiples ...

https://montissumasque.com/

Site indépendant à l'initiative d'un ancien pneumologue informant comment porter et fabriquer un tissumasque.



COVID/ DÉCONFINEMENT/ CONSULTATION D'ANNONCE LE RÔLE DU MÉDECIN TRAITANT

Enjeu

Le projecteur a été mis sur la médecine hospitalière, la réanimation, les cas graves depuis 3 mois. Le rôle de la première ligne a été ignoré, les cas suspects ou très suspects n'étant pas considérés comme confirmés (du fait de la politique des tests).

En période de déconfinement, la prise en charge des sujets contacts est au premier plan et repose sur le trépied : TESTER — TRACER — ISOLER

Le rôle de la première ligne (MG/ IDE /LABOS/Pharmaciens), du fait de la proximité, et de la connaissance du terrain apparait aujourd'hui comme essentiel. L'identification du plus grand nombre de cas contact doit être notre priorité, afin de pouvoir les tester et les isoler.

Le rôle du médecin généraliste traitant (hors urgence)

- 1) Première consultation : Evaluation clinique avec prescription large du test PCR
 - Mise en place d'un télésuivi de surveillance par IDE, d'un suivi médical renforcé, voire d'un soutien psychologique et/ou social ;
 - Arrêt de travail ;
 - Délivrance de 4 masques chirurgicaux ;
 - Information : gestes barrières, premières recherches sur entourage familial proche (le foyer) et les conditions de vie et d'habitat que nous connaissons souvent).

Les résultats de la PCR devraient être disponible sous 24H, avec en cas de positivité appel téléphonique, puis messagerie sécurisée vers le prescripteur.

Pre-inscription du patient possible dès cette première consultation sur Ameli PRo.

2) Deuxième consultation : Consultation dite d'annonce

Privilégier la téléconsultation (à défaut visite à domicile ou consultation sur créneau dédié). Cette consultation est valorisée à 55 euros, et prise en charge à 100% si réalisée en téléconsultation.

En cas de PCR ou de scanner caractéristique

Après accord du patient, inscription sur Contact Covid dans Ameli Pro, du patient et des personnes contacts de sa cellule familiale assurance-maladie@info.ameli.fr

- En cas de réticence de la part du patient: user de pédagogie et explications sur les différents intérêts de la recherche de cas contact. Être positif en valorisant le côté santé publique.
- C'est cette déclaration sur Ameli Pro qui déclenche le contact-tracing : identifier les cas contacts du domicile (si non fait par le médecin déclarant), identifier les cas contacts hors domicile, prise en charge de l'ensemble de ces cas contacts, et mise en place d'aide au quotidien (courses, médicaments, aides pour les enfants, voire logement en dehors du foyer etc).

En cas de PCR -, mais forte suspicion clinique : une 2^{ème} RT-PCR peut être prescrite, avec maintien du confinement dans l'attente.

https://mcusercontent.com/40c62e6af93bbc90831dda87f/files/50976cc3-b5fa-41ca-9ceb-5f31e0e6f253/MAJ_15h_MINSANTE_2020_99_1_Strat%C3%A9gie_post_confinement.pdf

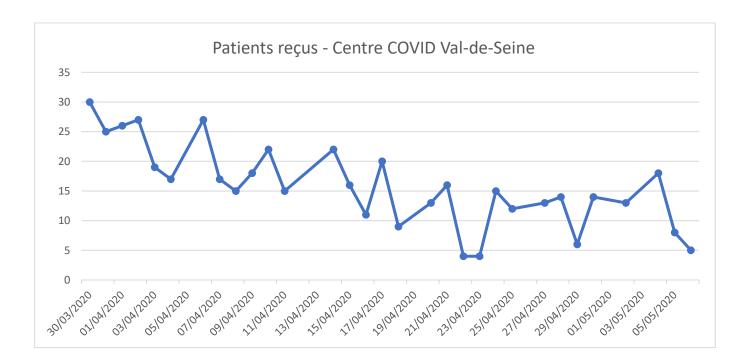
Si besoin, le médecin a la possibilité de faire appel au Centre Covid ou à la cellule départementale.

Place du centre COVID dans cette nouvelle prise en charge

Le Centre assure la responsabilité des différentes étapes : évaluation initiale, réception des résultats puis annonce des résultats, via les médecins généralistes vacataires. Les résultats seront adressés quotidiennement à la CPAM pour inscription dans ameli pro/contact Covid.

Cependant, si vous souhaitez vous joindre à la prise des patients dont vous êtes le médecin traitant, afin de faire la déclaration, le suivi ou encore de participer à la recherche de cas contacts, merci de nous le faire savoir par mail .

ceptsvaldeseine@gmail.com



Équipe de rédaction : P. Andiva, M. Chan Fan, P. Clerc, S. Mahut, M. Moreliere, S. Steenkiste, Z. Tisch Rotenberg

<u>Pour plus d'information</u> : veille.cpts.vds@gmail.com

